

phrases éloquentes ce que nous ressentons tous, non seulement dans cette Chambre, mais aussi dans le pays. Il est bien exact de dire que la note dominante du caractère du roi défunt était son respect du devoir et son dévouement au service de l'Etat, auquel il a consacré toute son énergie, toute son intelligence, avec ce tact et cette mesure qui l'ont rendu si puissant non seulement dans l'intérêt de l'empire, mais pour le bien de la civilisation, pour le bonheur de l'humanité et du monde entier.

Je constate que dans ce respect du devoir dont le roi défunt a donné un exemple au peuple de l'empire, il y a une leçon offerte au citoyen le plus humble comme au plus puissant de l'empire. S'il est vrai en effet que le roi avait un devoir et un très grand devoir à remplir envers l'Etat, envers l'empire qu'il gouvernait si bien en se conformant aux usages constitutionnels, chacun de nous au Canada, chaque citoyen de l'empire qui a voix aux conseils de la nation, a un devoir quelque peu analogue à remplir envers l'Etat. Peut-être est-ce un devoir qu'un trop grand nombre d'entre nous sont prompts à oublier, mais je souhaite que la leçon qui nous est donnée par l'exemple du roi défunt ne soit pas oubliée par la population du Canada ou par celle de l'empire. Nous avons tout lieu de croire que le respect du devoir, dont le roi défunt a donné un exemple si frappant, sera observé à un degré égal par son successeur, auquel le Canada et l'empire doivent, avec autant de loyauté et de dévouement, la même fidélité et la même allégeance. Nous avons tout lieu de croire que le règne de Sa Majesté sera marqué par le même dévouement, par le même respect aux usages constitutionnels, qui ont signalé d'une façon si remarquable l'existence de son père.

Je suis d'accord avec mon honorable ami qui a proposé l'adresse (M. McGiverin) pour féliciter à la fois l'empire britannique et les Etats-Unis à l'occasion de la décision finale qui a suivi les délibérations du tribunal de La Haye. En soumettant cette question irritante au jugement de ce tribunal, les deux pays ont donné au monde une leçon de choses qui, je l'espère, ne sera pas oubliée. Le résultat de l'arbitrage est en réalité tout à l'honneur des deux pays et je n'hésite pas à féliciter non seulement le Gouvernement, mais surtout mon honorable ami, le ministre de la Justice (M. Aylesworth) du résultat très heureux qui a été obtenu à la suite des travaux d'arbitrage du tribunal.

Dans le passé il a pu y avoir quelques difficultés entre les Etats-Unis et le Canada qui ont amené quelques différends entre la grande république située au sud de nous et l'empire dont nous sommes fiers d'être une partie. J'espère ou plutôt je crois qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui et j'ai confiance qu'il n'en sera pas ainsi à l'avenir.

D'un côté nous avons le Canada, une nation grande et prospère qui se trouve sur ce continent en face des mêmes conditions et presque des mêmes problèmes que ceux des Etats-Unis. D'autre part, nous sommes liés à l'empire britannique par une fidélité loyale, par une puissante affection, par tout ce qui peut contribuer au maintien de la solidarité dans l'empire. Nous sommes aussi intimement associés avec la grande république, notre voisine du sud, par des rapports constants et croissants de société et d'affaires. Pour ces motifs il me semble que le Canada devrait à l'avenir être le garant d'amitié entre la république et l'empire et je suis heureux d'apprendre, du moins, je l'espère, que les deux gouvernements se prêteront à ce mouvement splendide qui tend à célébrer le centenaire de la paix entre la république et l'empire. J'ai confiance que cette cérémonie aura lieu et je suis de l'avis de ceux qui croient que le monument le plus durable du centenaire de cette paix serait d'effectuer pour toujours et à jamais, dans les eaux limitrophes des deux pays, le désarmement qui existe depuis près d'un siècle par suite du traité de 1818. Ce traité, comme nous le savons tous, peut être dénoncé, par notification brève d'une des parties contractantes. Je crois que tout le monde désire que la situation actuelle ait un caractère de permanence plus constante. Sur ce point, l'empire et la grande république voisine donneraient au monde une leçon de choses dont le besoin se fait bien sentir à cette époque de grands armements et de grands préparatifs de guerre. Nous pourrions voir luire le jour, et j'espère que nous le verrons, où la grande république et le grand empire, unis dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation, pourront et voudront assurer la paix dans le monde.

J'ai parlé, monsieur l'Orateur, de la similitude des problèmes à résoudre aux Etats-Unis et au Canada et je voudrais étudier un instant l'un de ces derniers qui a trait à la visite récente—j'ignore si elle avait ou non un but politique—que mon très honorable ami le premier ministre a faite récemment dans les vastes territoires de l'ouest du Canada. Nous savons qu'il n'y a pas très longtemps il existait aux Etats-Unis, et peut-être existe-t-elle encore aujourd'hui, une divergence d'intérêts et probablement quelquefois une véritable divergence d'opinions entre le grand est et l'immense ouest du pays. Les conditions naturelles géographiques devaient y être pour beaucoup. Il y a aussi d'autres motifs sur lesquels il n'est pas nécessaire que je m'étende aujourd'hui. Mais il est bon que la population de l'est du Canada et celle de l'ouest constate et se souvienne que nous avons chez nous un problème exactement semblable à celui qui existait et qui existe peut-être encore aux Etats-Unis. Pour moi je dirai volontiers qu'il est un peu plus difficile au